



VILLY-LE-PELLOUX

Située à 12 km d'Annecy sur une superficie de 297 hectares, la commune de Villy-le-Pelloux est à 702 m d'altitude et son point culminant se situe à 800 m. Elle compte une population de 900 habitants. La population est en constante augmentation, 350 habitants de plus en 4 ans.



Un peu d'histoire...

Villacium Pillosium (1275 et 1311), Villie Lu Peillieux (1344) sont les anciennes dénominations du village. Les habitants appelés les Villoises et les Villois sont surnommés les Vardiafs signifiant écureuils.

1275 - La paroisse de Villy-le-Pelloux est mentionnée pour la première fois dans un pouillé (registre des biens ecclésiastiques d'une région, tenu sous l'Ancien Régime). Comme elle est peu peuplée, son revenu est minime. En 1365, il se monte à 7 livres. Par la suite, il ne cesse d'augmenter en raison d'un essor démographique : 10 florins en 1410, 25 florins en 1471 et 120 florins en 1518.

1311 - Le curé de Villy-le-Pelloux apparaît comme garant dans une transaction passée entre le comte Guillaume de Genève et sa mère Agnès de Chalons.

1332 - Villy-le-Pelloux a donné son nom à une rente seigneuriale appelée «rente de Villier». Détenue par un certain Nicod de Villier au début du XIV^{ème} siècle, cette dernière passe à la famille de Moyron en 1332, puis aux nobles de La Fléchère en 1460 et aux Milliet d'Arvillard par le mariage de Sylvestre Milliet d'Arvillard avec Anne fille unique de Charles de la Fléchères en 1655. Cette rente concerne des droits touchant également Annecy-le-Vieux, Veyrier, Saint-Martin-de-Bellevue, Allonzier, etc. D'autres seigneurs détiennent des droits sur la commune : les seigneurs de Vulpillères (Avregny), les seigneurs du Barrioz (Argonay), les nobles de Menthon-Lornay à cause de leur seigneurie de Bonnatrait (Villaz) et les comtes de Genève - Villy-le-Pelloux formant la limite septentrionale de la châtellenie d'Annecy.

1411 - Première visite pastorale de l'évêque de Genève mentionnée dans les textes. La population est seulement de 5 feux (soit une trentaine d'habitants) si bien que la paroisse est jugée de «peu de valeur». Le nombre d'habitants augmente progressivement par la suite, en particulier à partir de la seconde moitié du XV^{ème} siècle : 6 feux en 1414, 8 feux en 1443, 14 en 1470 et en 1481, 15 en 1518. Le curé Jacques Roux est «de savoir médiocre mais de bonne vie, ayant de bons paroissiens à l'exception d'un homme excommunié».

...Et quelques siècles plus tard

L'Aménagement - Les années 2009-2010 ont vu la réalisation de différents projets avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles comme le renouvellement des réseaux humides et avec le SYANE pour l'enfouissement des réseaux secs ainsi que le revêtement des voiries. La commune a également amélioré la sécurité sur la traversée du village avec l'implantation des feux clignotants et une signalétique en fonction.

La vie économique - Sur la commune, une vingtaine d'entreprises comprenant commerçants, artisans et entreprises industrielles se sont établies. La commune est également propriétaire d'une auberge communale : l'Auberge du Pelloux.

La vie scolaire - Cette année, il y a trois classes (une en maternelle et deux en primaire avec un effectif de 63 élèves). L'année 2010 a vu le début des travaux d'une école maternelle avec deux classes dont l'ouverture est prévue pour septembre 2011. Il existe un contrat éducatif local qui a pour but de mettre en place un certain nombre d'activités pour les enfants pendant le périscolaire. L'Association des Parents d'Élèves de Villy-le-Pelloux gère la cantine et la garderie et organise différentes manifestations afin d'assurer le financement des activités et sorties scolaires.



La vie associative - Huit associations différentes participent à la vie de la commune et au financement des activités scolaires: Comité des fêtes, Libre cours, APE, Art diaf, football club, comité des jeunes, Jeudis joyeux (personnes du village se rencontrent pour faire des jeux et échanger). Des cours de yoga sont également proposés à la population chaque semaine. Un comité inter-associatif est chargé d'animer la commune.

Les projets - Pour 2011, 23 nouveaux logements sociaux seront livrés. (11 en acquisition à la propriété et 12 en locatif). Ces logements sont financés par Halpades, constructeur et gestionnaire des logements sociaux. La sécurisation de la voirie se poursuivra. Plus d'infos sur www.villy-le-pelloux.fr.



L'Echo de l'Interco

Bulletin d'information de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

N°9 Octobre 2010

Édito



La rentrée scolaire marque indéniablement la fin de l'été : un été qui vous a proposé 3 mois de fonctionnement du centre nautique Bernard Pellarin avec des activités festives en soirées, une restauration, des nocturnes lors des pleines lunes... Chaque commune a également déployé sa diversité d'animations car l'été se doit de rompre le rythme habituel de nos vies.

Chacun sait que l'avenir collectif d'un pays, l'avenir de chaque enfant se construit à partir de l'école.

Une rentrée qui signe également la 1^{ère} phase des travaux de réhabilitation du stade des Ébeaux, détaillée en page 5 : un complexe sportif qui réunira 2 terrains de football pour les différents clubs de football et pour les scolaires du territoire. Le sport maintient le lien social, le sport est un lieu de convivialité où chacun d'entre nous aime à se retrouver. C'est ce que nous dévoilait Monsieur André Dussollier, en milieu offensif qu'il était, lors de l'inauguration de la bibliothèque intercommunale le 11 septembre 2010, qui porte désormais son nom : « Les matchs du dimanche. Nous faisons les préparatifs, fixons les départs en voiture et en cortège pour aller jouer des matchs dignes de la coupe d'Europe, tout près d'ici... à Copponex ou à Cernex... ».

Je vous souhaite un bel automne sur notre territoire.

Gilles Pecci

Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Sommaire

- ÉDITO
- L'INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE ANDRÉ DUSSOLLIER
- LES GENS DU VOYAGE
- LE STADE DES ÉBEAUX
- LE POINT INFO MOBILITÉ ET EMPLOI
- BRÈVES ET AGENDA
- VILLY-LE-PELLOUX

Septembre est passé, la rentrée scolaire s'est installée et, comme chaque année, les quelque 1490 élèves du territoire ont repris leur chemin. Pour les scolaires de Menthonnex-en-Bornes/Villy-le-Bouveret, c'est une 2^{ème} rentrée scolaire dans leur nouvelle école, mise en fonction en janvier 2010, qui a été inaugurée le 25 septembre 2010. Vous en trouverez un résumé dans le prochain numéro. Des locaux spacieux, plus fonctionnels, un cadre de travail et de vie propice à la future insertion de nos enfants dans la vie professionnelle.

L'éducation représente à nos yeux le premier des services publics.

Inauguration de la bibliothèque intercommunale

Un nouveau nom pour la bibliothèque intercommunale !

Pour l'occasion, la CCPC a convié un autre artiste, Jean-Pierre Blanchard qui a dressé en direct le portrait d'André Dussollier. L'après-midi, l'acteur s'est prêté à une séance de dédicaces avec les lecteurs de la bibliothèque et les habitants du territoire. Pour clôturer cette journée, le film «Une exécution ordinaire» présenté par M. André Dussollier a été projeté à la salle de cinéma de Cruseilles. L'occasion pour les spectateurs de connaître quelques petites anecdotes du tournage.

Samedi 11 septembre à 11h30 a été inaugurée la bibliothèque intercommunale en présence du comédien M. André Dussollier. La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a rendu hommage à l'un des plus talentueux et populaires acteurs français. Investie d'une mission de diffusion de l'information et d'accès à la connaissance, elle a souhaité donner le nom d'un véritable ambassadeur de la culture qui a passé une partie de son enfance à Cruseilles.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Bureaux :
268 route du Suet
74350 CRUSEILLES

Tél. : 04 50 08 16 16
Fax : 04 50 08 16 20

E-mail :
ccpc@ccpaysdecruseilles.org
Site :
www.ccpaysdecruseilles.org

Rétrospective de l'inauguration

Les officiels : M. Carbonnel, Député suppléant de M. Accoyer, M. Amoudry, M. Carle et M. Hérisson, Sénateurs, M. Péhaut, Sous-préfet, M. Galland, Conseiller général du Canton de Cruseilles, M. Pecci, Président CCPC, M. Humbert, Vice-président de la culture et M. Dussollier.



« Je forme le vœu que cette bibliothèque continue à donner à tous l'occasion de voir des livres, de les manipuler, de les découvrir.

Qu'elle reste un passeport incontournable pour la lecture et l'écriture.

Puisse ce lieu d'intelligence et de culture adoucir les moeurs, puisse-t-il devenir le symbole de l'espoir, un espace de liberté ouvert et accueillant. » *extrait discours de M. Gilles Pecci.*

Jean-Pierre Blanchard, un artiste hors norme !

Passionné de portrait, Jean-Pierre Blanchard réalise des prestations de speed painting, pour les émissions de télévision, et dans les grandes manifestations artistiques. Il expose également ses toiles dans différentes galeries, ce qui lui vaut aujourd'hui une reconnaissance et une notoriété internationales.



« ... Je voyais Cruseilles et ses habitants comme une grande scène de théâtre avec ses héros tout aussi cocasses, tout aussi drôles ou émouvants que ceux que je fréquentais en classe pendant la semaine sous la plume des auteurs. »

« ...il y avait de quoi se réjouir grâce aux situations cocasses et aux fortes personnalités de Cruseilles comme le jour où Thérèse Sallaz, propriétaire du café sur la place principale, se rendit à l'église pour faire sonner le tocsin et prévenir les habitants de l'arrivée des bulldozers qui devaient détruire la fontaine, sauvée grâce à son intervention. Thérèse Sallaz, ce jour là, pour moi, c'était Marlon Brando dans les révoltés du Bounty. »

« ... il y avait les montées du Salève à bicyclette où avec Hubert Sallaz sur son beau vélo Helyett on se prenait pour des héros du Tour de France... » *extrait du discours de M. André Dussollier.*



«...L'évènement qui nous réuni aujourd'hui se transforme en geste collectif encore plus fort quand celui qui est célébré à cette occasion a témoigné pendant plus de 40 ans d'une vie professionnelle intense son attachement à ces valeurs à travers ses différentes expressions publiques...mais surtout les textes qui lui ont été confiés... » *extrait du discours de M. Péhaut, Sous-Préfet.*



Brèves

L'école de musique



Quelques chiffres pour la rentrée 2010 à l'école de musique.

Avec 139 élèves (dont 105 de la CCPC), 9 professeurs, 62h de cours hebdomadaire, 10h d'intervention prévues en milieu scolaire et beaucoup de bonne humeur, l'école de musique prépare encore une fois une rentrée en fanfare.

Le centre de secours, trop longtemps délaissé par les musiciens durant les congés d'été, retrouve à nouveau ses allures de boîte à musique pour le bonheur de tous.

Alors venez nombreux pour applaudir les élèves dès la première audition de la saison le mercredi 20 octobre à 18h30 à l'école de musique, 141 route d'Annecy.

La bibliothèque intercommunale André Dussollier



Le samedi 21 août, la bibliothèque a accueilli le musicien Nicolas Perrilat de Vox Alpina dans le cadre du Festival de la Croisée des Cuivres. Un public nombreux d'enfants et d'adultes a été conquis et émerveillé de découvrir les instruments de nos montagnes : cor des Alpes, cloches, scie, mâchoire de vaches. Petits et grands ont pu écouter les belles histoires de nos montagnes et participer aux divers chants avec le musicien.

Du samedi 20 novembre au samedi 18 décembre 2010, la bibliothèque intercommunale André Dussollier accueillera une exposition d'artistes au féminin ouverte à tous (entrée libre aux horaires d'ouverture habituels).

Une collaboration avec l'Espace Théâtre qui consacrera le 4 et 5 décembre un week-end aux femmes sous le titre « Crea'Femmes » toutes les infos sur www.espace-theatre.fr

Horaires de la bibliothèque intercommunale :
Lundi : 9h à 11h
Mardi : 16h à 18h
Mercredi : 10h à 12h et 14h à 17h
Vendredi : 15h à 19h
Samedi : 9h30 à 12h30



Agenda

Cernex

Dimanche 17 octobre : Fête du cidre

Copponex

Dimanche 10 octobre à 12h : Fête du four à pain vers l'église organisée par l'Association Culture et Loisirs - repas et vente de pain, pâtisserie et animations

Samedi 11 novembre à 20h : Soirée découverte musicale et culinaire sur le thème de la Grèce à la salle des fêtes organisée par l'association Musique et Découverte de Cruseilles

Samedi 4 décembre à 20h : Loto de l'Étoile Sportive à la salle des fêtes de Marlioz

Dimanche 5 décembre à 12h : Fête de la Saint-André à la salle des fêtes - repas et animations

Cruseilles

Vendredi 15 octobre : Projections du «Fantastic Mr Fox» à 17h et «des Mains Libres» à 20h30 à la salle de cinéma de Cruseilles

Samedi 16 octobre à 20h30 et dimanche 17 octobre à 18h : «Les mangeuses de Chocolat» pièce jouée à l'Espace Théâtre

Samedi 16 octobre et samedi 6 et 27 novembre : Championnat de Tennis de Table en salle annexe du gymnase des Ebeaux - Cruseilles Tennis de Table

Samedi 23 octobre : Soirée repas dansant au gymnase des Ebeaux - Ski Club

Dimanche 24 octobre : Sauce Coff au gymnase des Ebeaux - AFN

Samedi 30 octobre : Bourse aux skis au gymnase des Ebeaux - Ski Club

Dimanche 7 novembre à 17h30 : Le petit théâtre du Salève présente «Numéro complémentaire» à l'Espace Théâtre

Samedi 13 novembre : Loto au gymnase des Ebeaux - Club Omnisports de Cruseilles

Samedi 13 novembre : Sortie marche à la Roche-sur-Foron - Cruseilles en marche, réserver au 06.76.10.84.02 - 06.15.10.19.37

Samedi 20 novembre : Tartiflette au gymnase des Ebeaux - FC de Cruseilles

Mercredi 24 novembre à 20h30 : Inscription pour les Mercredis des Neiges à la salle de réunion du gymnase des Ebeaux

Samedi 27 novembre : Spectacle Automne au gymnase des Ebeaux - APE Publiques

Vendredi 3 décembre : Soirée conférence avec Mme Buzaré à la salle de cinéma - Cruseilles en marche

Samedi 4 et dimanche 5 décembre : Tournoi des jeunes de badminton au gymnase

Villy-le-Pelloux

Samedi 6 novembre à 19h30 : Soirée belote

Vous cherchez des solutions pour vous déplacer ?
Vous envisagez passer le permis de conduire ?
Vous êtes malade et vous souhaitez rendre service ?

Point Info Mobilité

- répond à vos questions
- vous informe sur les moyens de transports existants
- vous accompagne dans la recherche de solutions adaptées
- rapproche les habitants du territoire pour créer une solidarité autour de la mobilité.

Permanences d'accueil :
lundi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h

au 7, Grand Rue - Local "Le Mercure"
74350 CRUSEILLES

Contact :
Pôle Médico-Social - 87, Route d'Annecy - 74350 CRUSEILLES ☎ 04.50.44.01.19

Un nouveau service de proximité pour les habitants des Pays de Cruseilles et de la Fillière.

Si emploi et transport sont étroitement liés, c'est encore plus vrai en secteur rural. Sans voiture, il reste difficile de se rendre au travail ou d'entreprendre des démarches pour trouver un emploi. Même si des services de transports en commun existent, ils ne répondent pas forcément à tous les besoins (travail à des horaires matinaux ou tardifs, travail d'équipe, etc...).

Ce constat, les travailleurs sociaux des secteurs de Cruseilles et du Pays de la Fillière (22 communes) le font régulièrement quand ils reçoivent des demandeurs d'emplois. Très souvent isolés faute de moyen de locomotion, ceux-ci éprouvent des difficultés à trouver un poste alors même qu'ils habitent dans un secteur comptant plusieurs pôles économiques (Cruseilles, Allonzier-la-Caille, Villaz).

D'où l'idée de créer un service qui travaillerait sur le lien entre emploi et mobilité sur ce territoire, en vue de faciliter l'adéquation entre offre et demande et de proposer des réponses adaptées aux besoins locaux. Ainsi est né à Cruseilles, le Point Info Mobilité & Emploi, à l'initiative de la mairie, du Pôle Médico-Social (PMS) local et du service d'insertion du Conseil Général.

- Le Pôle Médico-Social de Cruseilles est chargé des questions de mobilité, avec l'appui de l'association Promob 74 (cette association oeuvre pour la promotion du droit au transport au profit des publics en situation précaire), par l'accompagnement individuel, la recherche de solutions durables, les conseils et informations... autant de services proposés aux usagers. En parallèle, un observatoire local a été mis en place pour identifier les besoins sur le secteur et impulser des initiatives locales.
- L'aspect emploi est délégué à EPI, une agence de recrutement spécialisée dans l'accompagnement des personnes qui souhaitent se réinsérer (bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, seniors...). Elle offre aux demandeurs d'emploi un service de proximité et un suivi personnalisé (rédaction de CV, de lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, accompagnement une fois dans l'entreprise, etc...).

Deux permanences d'accueil hebdomadaires sont ouvertes au public le **lundi de 14h à 17h** et le **jeudi de 9h à 12h** au local du Mercure - 7 Grand'Rue - 74350 CRUSEILLES - 04.50.27.89.57

Vous pouvez également vous adresser au Pôle Médico-Social - 87 route d'Annecy - 74350 CRUSEILLES - 04.50.44.01.19

Une chargée de recrutement d'EPI vous accompagne dans vos recherches d'emploi, votre parcours de formation en lien avec les partenaires, vous permet de découvrir de nouveaux métiers.

Une assistante sociale est là pour informer sur les moyens de transports existants et étudier avec vous les meilleures solutions pour se déplacer. Elle peut également mettre en lien toutes personnes cherchant une solution en terme de mobilité et créer une solidarité autour de cette problématique.



« Il est heureux que cette bibliothèque existe où on pourra y trouver, comme a dit Marcel Proust en parlant des livres, tous ces amis qui sont sur les étagères. » André Dussollier



Visite de la bibliothèque avec les deux bibliothécaires de la CCPC



Séance d'autographes avec les lecteurs

« Bref Cruseilles, pour moi, c'était une scène de théâtre avec des acteurs qu'aujourd'hui je suis heureux de retrouver, qui n'ont rien perdu de leur verve, de leur talent comique et de leur générosité. C'est aujourd'hui encore comme un livre plein de héros toujours vivants dans ma mémoire. »



Présentation du film « Une exécution ordinaire » par André Dussollier avec Eric Raguet, directeur de Cinébus

Les Gens du voyage



Fortement relayée par les médias ces dernières semaines, la thématique « des gens du voyage » comme citoyen et également comme habitant de ce territoire nous interpelle. Face à sa complexité, il convient d'apporter les précisions suivantes.

Comme chaque année dans le courant de l'été, des groupes de gens du voyage se déplacent sur l'ensemble du pays à destination des lieux de grands rassemblements traditionnels. Ces groupes, constitués d'environ 50 à 200 caravanes, convergent vers ces lieux en faisant de courtes étapes sur leur trajet (de quelques jours à une quinzaine au maximum). Leur accueil doit être organisé afin que leur passage se déroule dans les meilleures conditions de sécurité et de tranquillité publiques.



À cet égard, il est nécessaire de rappeler la loi du 5/07/2000 relative à l'accueil et l'habitat de ces personnes prévoyant que les schémas départementaux d'accueil doivent déterminer les emplacements susceptibles d'être utilisés temporairement. Aussi, ces zones ne doivent pas être confondues avec les aires déjà existantes sur certaines collectivités, équipées et subventionnées par des fonds publics.

Par conséquent, les terrains à mettre à disposition sont à rechercher prioritairement dans le patrimoine de l'État. Or si ce dernier ne dispose pas de terrains répondant aux conditions requises, le domaine public ou privé d'une collectivité territoriale ou encore ceux appartenant à des particuliers peuvent être sollicités. Dans ce dernier cas, l'accord du propriétaire est requis. L'équipement peut être sommaire, mais doit comporter une alimentation en eau potable, un dispositif de collecte des ordures ménagères et

éventuellement une alimentation électrique.

Il est à noter que ces aires, dites de grand passage, ne comportant pas d'équipements fixes, ne sont pas soumises à autorisation de construire. Pour ce qui est de l'ensemble des départements français concerne également la Haute-Savoie. Aussi, chacun des 4 arrondissements se doit de trouver des solutions.

Le SIGETA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil), entité qui a compétence sur notre arrondissement, a analysé les besoins sur son territoire et a décidé de se conformer au schéma départemental de 2003 en proposant un terrain pour accueillir 200 caravanes pendant la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2010. Les élus membres du SIGETA auquel nous adhérons, ont défini un tour de rôle pour l'accueil des gens du voyage. Dans cette perspective, l'État sollicite les différents départements, donc les préfets, de prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public, en prévoyant l'arrivée éventuelle de ces groupes. Par conséquent, Monsieur le sous-préfet demande à chaque Communauté de Communes de mettre tous les 5 ans un terrain en herbe de 4 hectares à disposition dans le cadre d'une rotation à l'échelle de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Une aire tournante sera proposée dans l'ordre suivant :

2010 : la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

2011 : la Communauté de Communes du Genevois

2012 : la Communauté de Communes Arve et Salève

2013 : les communes adhérentes au SIGETA à titre individuel

2014 : Annemasse Agglo

Plutôt que de proposer un seul site qui pourrait conduire à une rotation trop rapide, la CCPC a fait des propositions selon un tour de rôle par bassins de vie : Cruseilles, secteur Genevois, les Bornes et Allonzier-la-Caille. Villy-le-Pelloux et Cuvat faisant partie de l'arrondissement d'Annecy-le-Vieux. Après discussion entre les élus et suite à un tirage au sort, le calendrier suivant est envoyé à Monsieur le Sous-préfet.

Année N : Allonzier (secteur 1)

Année N+5 : Menthonnex (secteur 2)

Année N+10 : Andilly (secteur 3)

Année N+15 : Cruseilles (secteur 4)

À la suite de ce tour de rôle, le rythme sera repris sur les mêmes bases et sur les mêmes secteurs avec Villy-le-Bouveret en remplacement de Menthonnex-en-Bornes pour le secteur 2 et Copponex puis Cernex en remplacement d'Andilly pour le secteur 3. Pour notre intercommunalité, seules ces communes disposent des conditions requises :

- être située à proximité d'un grand axe de circulation

- de 4 hectares en herbe.

Chaque zone ne sera donc concernée que tous les 20 ans.

Les terrains étant donc recensés et communiqués à la sous-préfecture, toute occupation en dehors de ceux-ci devient par là même illégale à la condition que le maire de la commune qui serait concernée ait pris un arrêté interdisant ce type de stationnement. Le propriétaire est indemnisé par le SIGETA selon un tarif admis par les syndicats agricoles, la chambre d'agriculture et les élus du SIGETA. La gestion de l'eau potable, des ordures ménagères (benne ou conteneur) ainsi que le nettoyage du terrain sont assurés par les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, qui facture au SIGETA les consommations d'eau potable ainsi que les frais occasionnés par la collecte des ordures ménagères. Ce principe a été également retenu par les autres communautés de communes. La loi impose aux collectivités de prendre en compte ce dossier. Or, comme pour tout dossier, les politiques mises en place doivent l'être dans la concertation...et nos communes en l'occurrence ont su se montrer solidaires.

Le Stade des Ébeaux

Départ des travaux pour le stade de sport des Ébeaux

Le football est le sport le plus pratiqué en France ! Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, ce sont 4 clubs de Football qui foulent les terrains plusieurs fois par semaine : Le FC Mandallaz à Allonzier ; Le club de Villy-le-Pelloux ; Le FC Cruseilles et le Club des Chardons à Copponex/Cernex qui regroupent près de 645 licenciés toutes catégories confondues.

Fort de cette évidence, la réhabilitation des terrains existants du stade des Ébeaux a été adoptée par la majorité des élus du conseil communautaire le 1^{er} juin 2010. Cette décision fait suite à la validation de l'ensemble des clubs de football sur l'utilisation intercommunale de ce complexe sportif. Elle intervient après un constat de vétusté des vestiaires, des tribunes, du coût d'entretien des gazons, face à l'utilisation intensive par les clubs et les scolaires.

Projet global

Les deux stades de football seront revus, bien entendu, aux normes fédérales et les compétitions pourront se dérouler dans d'excellentes conditions quel que soit le temps : l'un, le terrain d'honneur, restera en gazon naturel pour les championnats, l'autre, en stabilisé jusqu'alors, sera converti en gazon synthétique. Ce matériau facilitera grandement l'entretien quotidien et permettra aux utilisateurs de jouer par tous temps. Ce dernier sera plutôt dévolu aux scolaires du territoire, afin de préserver le terrain en gazon naturel.

L'éclairage de ce complexe sportif sera également repris : 6 mâts dont 2 centraux à double éclairage répondant aux normes de la FFF (Fédération Française de Football) ;

Les vestiaires : une nouvelle construction abritera 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitre tous équipés de douches, un espace médical, des sanitaires sportifs et publics, des locaux techniques, un bureau associatif, un clubhouse.

Les tribunes : l'extension des tribunes proposera 150 places supplémentaires couvertes et la création d'un ascenseur pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le Football n'est pas le seul sport à l'honneur !

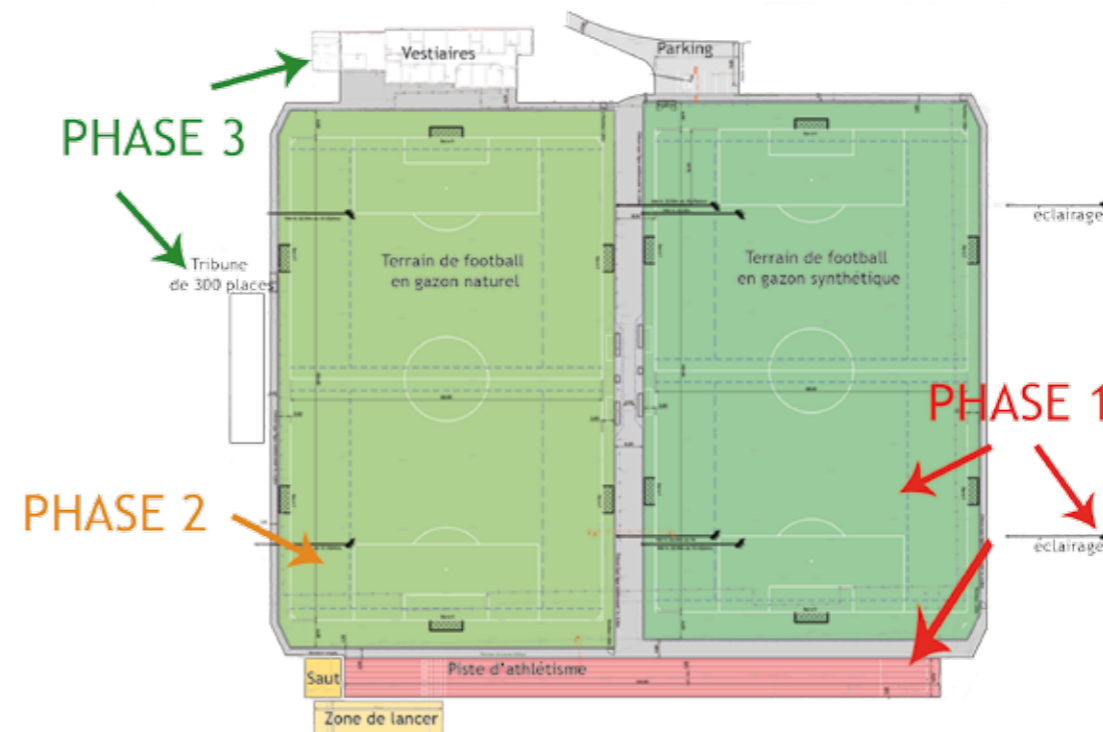
Les réhabilitations prévues vont également permettre une meilleure polyvalence des installations. La maîtrise d'ouvrage de la partie athlétisme est réalisée par la commune de Cruseilles. Les travaux du stade incluront ainsi la réfection de la piste d'athlétisme de 130 m sur 7 couloirs, une zone de lancer de poids, une zone de saut en longueur et une piste d'endurance de 520 m sur la périphérie des 2 terrains de football.

Plan de réaménagement du stade

Phasages des travaux

La phase 1 a été lancée le 6 septembre 2010 grâce à l'avance financière de la commune de Cruseilles qui sera remboursée par la CCPC sur son budget 2011. Elle concerne les travaux de création du terrain gazon synthétique et de son éclairage avec une réception du terrain autour du 15 novembre. Puis réhabilitation de la piste d'athlétisme.

Les phases 2 et 3 seront réalisées selon les possibilités budgétaires décidées par les élus : réhabilitation du gazon naturel et des abords, construction des vestiaires, du parking.



Les différentes étapes de consultation

Décembre 2009, le marché de maîtrise d'œuvre est notifié au bureau SERIA.

Printemps 2010, c'est le lancement des études avant-projet sommaire et avant-projet détaillé de la restructuration du stade.

1^{er} juin 2010, le conseil communautaire accepte le principe de financement et la réalisation de la tranche 1 de la construction du stade (terrain synthétique et éclairage).

Juin 2010, Consultation des entreprises.

20 juillet 2010, le bureau de la CCPC, décide de solliciter l'attribution de subventions pour la totalité des étapes. Sont sollicités : nos parlementaires - le Conseil régional - le Conseil général - le SYANE (ex SELEQ 74) - le fonds d'aide au Football amateur.

Fin juillet 2010, le marché de travaux est attribué au groupement d'entreprises LAQUET/GROPPI/GALT.P.